



**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 04 26**  
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 18 juin 2026

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Thierry BIRON, Nathalie PONCET, Philippe MOREAU, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Laëtitia MARECHAL, Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

**Excusés** : Isabelle DURANTEAU, Walter SCHOEPFER, Thierry FAVREAU.

### **Avenants aux marchés d'aménagement du R+2 du siège administratif**

Suite à l'attribution des marchés d'aménagement du R+2 du siège administratif par décision du Bureau Communautaire n° 2025 05 03 du 24 juin 2025, les 8 lots ont été notifiés pour un montant total de 258 507,12 € HT. Les travaux ont débuté le 5 janvier 2026.

Des modifications mineures ont été apportées en cours de chantier selon le détail suivant :

Il était initialement prévu un revêtement de sol textile sur la zone « Direction » et un sol PVC sur la seconde zone, séparée par une porte double.

Dans le cadre de la validation des échantillons pour arrêter le choix des couleurs, il a été décidé d'étendre le sol PVC à la zone « Direction » et de prévoir un revêtement textile dans un seul bureau. Il en résulte une moins-value de 2 602,99 € HT ce qui porte le montant du marché conclu initialement avec ABC Revêtement pour 22 104,08 € HT à 19 501,09 € HT.

#### **Trappe d'accès**

Il a été demandé à l'entreprise GUIGNÉ de poser une trappe d'accès au plenum, pour accéder aux purgeurs mis en place.

Le devis s'élève à 177,90 € HT portant le montant du marché conclu initialement avec l'entreprise GUIGNÉ pour un montant de 43 855,08 € HT à 44 033,38 € HT.

#### **Bornes WIFI**

Le Service Informatique a demandé l'ajout d'un câblage RJ45 afin de pouvoir installer 2 bornes wifi dans le couloir. Il en résulte une plus-value de 407,86 € HT ce qui porte le montant du marché conclu avec SNGE pour un montant de 28 800 € HT à 29 207,86 € HT.

#### **Ballon ECS**

Il était initialement prévu de mettre deux ballons d'eau chaude sanitaire d'une capacité de 15 L chacun, un dans la tisanerie et un dans les sanitaires. Sur les conseils du titulaire du marché, l'entreprise GATEAU, il a été décidé de mettre un seul ballon de 30 L. Il en résulte une moins-value de 48,24 € HT portant le montant du marché conclu initialement pour un montant de 80 000 € HT à 79 951,76 € HT.

#### **Peinture dans l'escalier de secours**

Il était prévu un enduit de ratissage dans la cage d'escalier de secours au lot 3 Peinture qui est finalement retiré. Il en résulte une moins-value de 812,50 € HT portant le montant du marché conclu initialement pour un montant de 28 529,44 € HT à 27 716,94 € HT.

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Montant avenant € HT	Montant initial € HT	Nouveau montant € HT
250401 Revêtement de sols	ABC Revêtement	Remplacement sol textile par sol PVC dans la zone direction	- 2 602,99 €	22 104,08 €	19 501,09 €
250403 Peinture intérieures	L Aidin	Suppression de l'enduit de ratissage dans cage d'escalier	- 812,50 €	28 529,44 €	27 716,94 €
250405 Plafonds Cloisons sèches	Ets GUIGNÉ	Pose d'une trappe d'accès	177,90 €	43 855,08 €	44 033,38 €
250407 Electricité	SNGE	Ajout de câblage RJ45 (pour bornes wifi)	407,86 €	28 800,00 €	29 207,86 €
250408 Chauffage Plomberie	Ets GATEAU	Remplacement de 2 ballons d'ECS de 15 L par 1 seul de 30 L	- 48,24 €	80 000 ,00 €	79 951,76 €

**Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, L.2194-1 6°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants, et R.2194-8,**

**Vu la délibération n° 2026 3 08 du 9 avril 2026 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2025 05 03 du 24 juin 2025 portant attribution des marchés d'aménagement du R+2 du siège administratif communautaire,**

**Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2026 02 19 du 13 février 2026 portant approbation d'un avenant n° 1 de prolongation de la durée des marchés,**

**Vu les crédits inscrits au Budget 2026,**

**Vu les marchés n° 250401 à 250408 d'aménagement du R+2 du siège administratif communautaire conclus,**

**Vu les projets d'avenant n° 2,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 en moins-value au marché n° 250401 Aménagement du R+2 du siège administratif communautaire - Lot 1 « Revêtement de sols souples » d'un montant de - 2 602,99 € HT ce qui porte le montant du marché conclu initialement avec ABC Revêtement pour 22 104,08 € HT à 19 501,09 € HT ;

**Article 2** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 en moins-value au marché n° 250403 Aménagement du R+2 du siège administratif communautaire - Lot 3 « Peinture » d'un montant de - 812,50 € HT ce qui porte le montant du marché conclu initialement avec l'entreprise LAIDIN pour un montant de 28 529,44 € HT à 27 716,94 € HT ;

**Article 3** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 en plus-value au marché n° 250405 Aménagement du R+2 du siège administratif communautaire - Lot 5 « Cloisons sèches plafonds plaques de plâtre isolation plafonds » d'un montant de 177,90 € HT ce qui porte le montant du marché conclu initialement avec l'entreprise GUIGNÉ pour un montant de 43 855,08 € HT à 44 033,38 € HT ;

**Article 4** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 en plus-value au marché n° 250407 Aménagement du R+2 du siège administratif communautaire - Lot 7 « Electricité » d'un montant de 407,86 € HT ce qui porte le montant du marché conclu avec SNGE pour un montant de 28 800 € HT à 29 207,86 € HT ;

**Article 5** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 en moins-value au marché n° 250408 Aménagement du R+2 du siège administratif communautaire - Lot 8 « Chauffage ventilation plomberie » d'un montant de - 48,24 € HT ce qui porte le montant du marché conclu avec l'entreprise GATEAU pour un montant de 80 000 € HT à 79 951,76 € HT ;

**Article 6** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n° 2 correspondants et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIN 2026
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 25 JUIN 2026

Givrand, le 23 juin 2026

Le Président,

François BLANCHE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*